



PROSPECTIVE

VOLUME 10 • NUMÉRO 2 • SEPTEMBRE 2008

MOT DE L'ÉDITEUR

Chères lectrices, chers lecteurs,

Depuis quelques années, le vieillissement démographique s'avère l'un des sujets les plus préoccupants pour le Québec. En effet, peu importe le scénario de croissance démographique envisagé, la population vieillira rapidement, quand les baby-boomers atteindront 65 ans.

Quelle est l'ampleur réelle du phénomène? Les mesures prises jusqu'à maintenant sont-elles suffisantes pour l'atténuer? Le cas du Québec est-il exceptionnel? Voilà le type de questions auxquelles l'auteur du premier article tente de répondre.

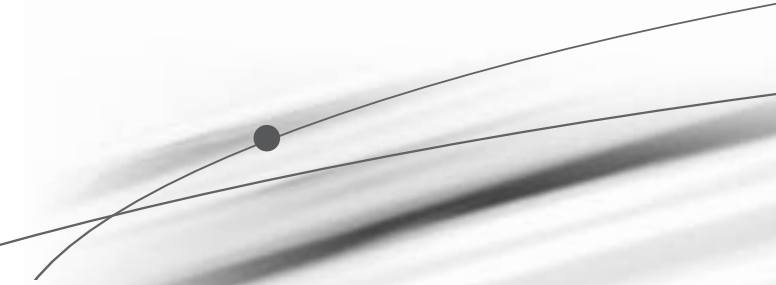
Le deuxième article amène, quant à lui, un vent de fraîcheur. Il vient atténuer le discours relatif aux aînés, qui se borne trop souvent, par les temps qui courent, à déplorer l'augmentation du

coût de la santé que le vieillissement engendrera d'ici peu. Il ne faudrait pas conclure que les aînés sont un fardeau pour la société, puisque leur apport socioéconomique s'avère largement supérieur aux ponctions qu'ils exercent. Par ailleurs, certaines leçons peuvent être tirées d'expériences vécues à l'étranger. À preuve, au Japon, le vieillissement est même considéré comme un moteur de croissance!

Ce numéro comprend également une sélection de documents, rédigés par les veilleures et veilleurs associés au Réseau, qui ont trait au vieillissement démographique. Il s'y trouve enfin un aperçu de l'ensemble de la production des derniers mois.

Bonne lecture!

Guy Laflamme



LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION QUÉBÉCOISE : DISCOURS AUTOUR DE CERTAINES CERTITUDES ET DE QUELQUES APPRÉHENSIONS

*Jacques Légaré, professeur émérite de démographie
Université de Montréal*

Introduction

Dans un récent article intitulé « Le destin s'écrit dans la démographie », un chroniqueur français commençait ainsi son propos : « C'est le sujet dont on ne parle pas. Il rôde pourtant derrière chacun des dossiers traités par les Européens... Le fantôme qui rôde, c'est la démographie. » Et il ajoutait : « Les politiques n'ont pas vu venir le papy-boom. » Or, ce n'est pas le cas au Québec : tout le monde en parle! Cependant, être sensibilisé au problème n'est qu'une première étape. Il faut ensuite que des politiques soient bien mises en œuvre pour faire face à la situation qui est plus préoccupante au Québec qu'ailleurs parce que tant le baby-boom que le baby-bust qui l'a suivi y ont eu une plus grande amplitude.

Préambule

Il y a lieu d'abord de bien distinguer le vieillissement des individus du vieillissement des populations. Le premier est avant tout biologique et mène vers la mort malgré tous les progrès faits pour augmenter l'espérance de vie qui, pour sa part, ne se dirige pas

encore vers l'immortalité. Le second, lui, est strictement structurel, c'est-à-dire que la structure par âge de la population vieillit, mais elle pourrait tout autant rajeunir, ce qui n'est pas possible pour des individus.

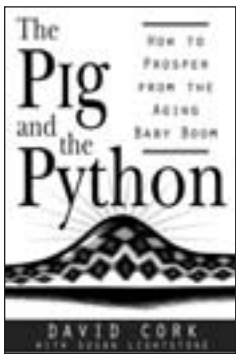
Bref, le discours sur le vieillissement de la population ne doit pas utiliser le même langage que celui sur le vieillissement individuel et, en particulier, laisser présager un certain fatalisme. Pour comprendre le futur vieillissement de la population québécoise, qui ne concerne pas que les aînés, les démographes observent un certain nombre de faits et établissent des projections réalistes, plus particulièrement au regard des futurs travailleurs ainsi que des futurs aînés et de leurs besoins.

Certaines certitudes

Le vieillissement des populations est inéluctable; toutes les sociétés doivent vivre avec cette réalité et réagir afin de gérer la situation. Mais là où le Québec se distingue, c'est par l'arrivée massive des baby-boomers dans les dernières phases du cycle de vie qui demande une gérance et une souplesse particulières. En effet, si la plupart des pays occidentaux ont vécu un baby-boom après la Seconde Guerre mondiale, c'est en Amérique du Nord beaucoup plus qu'en Europe, et surtout au Québec beaucoup plus qu'aux États-Unis ou dans le ROC (Rest of Canada), que le déséquilibre avec les générations encadrantes fut le plus marqué. Et ce déséquilibre demande que l'on agisse vite si l'on veut éviter d'éventuels conflits intergénérationnels.

En effet, alors qu'il y avait au Québec autour de 80 000 naissances par année dans la première moitié du 20^e siècle, un sommet de 145 000 naissances a été enregistré en 1959. Très rapidement, les naissances annuelles ont été en chute libre pour revenir à 80 000 au cours des vingt dernières années. Bien plus, ce nombre pourrait éventuellement tomber à 60 000 si le niveau de fécondité des couples québécois stagnait autour de 1,5 enfant par couple, comme l'annoncent certaines prévisions qui sont loin d'être irréalistes.

Ce phénomène bien connu en statistique a un nom, *pig in a python* : en traduction littérale, « l'effet du boa qui avale un cochonnet ». Déjà en 1974, le journaliste Russell Baker dans le *New York Times Magazine* écrivait ceci : « All very well for the bulge group, you may say. It will continue to dominate society as it passes through the decades like a pig through a python. » Tout au long de leur cycle de vie, les baby-boomers, vu leur nombre, ont perturbé la gestion de la société québécoise. Que ce soit au début dans les écoles primaires et secondaires, à tous les cycles, puis par leur arrivée massive sur le marché du travail. Des circonstances relativement favorables ont permis à la société québécoise de s'adapter. Néanmoins, on n'a observé aucune réduction significative des dépenses publiques dans le domaine de l'éducation quand ceux-ci se sont tous retrouvés sur le marché du travail. Les *baby-busters* – les générations X et Y – ont certes bénéficié des rigidités du système de l'État providence, eux qui étaient au moins 30 % moins nombreux que les baby-boomers nés entre 1946 et 1966.



D'ici peu, les baby-boomers rejoindront les rangs des retraités et, un peu plus tard, ils deviendront vieux. David Cork et Susan Lightstone en ont fait l'objet d'un livre il y dix ans : *The Pig and the Python: How to Prosper from the Aging Baby Boom*. La société québécoise devra s'assurer de mettre en place, en toute équité, des programmes de sécurité sociale tant dans le domaine de la santé que dans

celui de la sécurité du revenu. Si les baby-boomers, qui ont eu peu d'enfants, veulent maintenir un même niveau de vie durant leur troisième et quatrième âge, ils devront rester plus longtemps en emploi et faire plus d'économies pour supporter les coûts engendrés par leur arrivée en fin de parcours. L'approche utilisée pour maintenir un niveau de revenu décent durant la retraite et basée sur diverses sources de financement – l'approche des piliers – devra aussi être utilisée pour assurer le financement des services de santé. Si l'on bénéficie bien des caisses de retraite dans lesquelles les retraités de demain versent aujourd'hui un cer-

tain pourcentage de leurs revenus, il devrait en aller de même pour les caisses de santé ou de vieillesse dans le domaine de la santé et des services sociaux. Le système de la répartition des frais pour payer les services de santé et les services sociaux, système dans lequel les dépenses d'une année sont payées par les revenus de la même année (*Pay-As-You-Go*), n'a plus de sens devant de tels déséquilibres des effectifs des générations en présence. Récemment, la ministre française Roselyne Bachelot, sans doute une baby-boomer, se demandait quelle génération serions-nous si nous faisons payer nos soins par nos enfants et nos petits-enfants? Cela s'applique d'autant plus au Québec que ces derniers y sont nettement moins nombreux.


Pour faire face à la demande future, en particulier dans le domaine de la santé, des programmes devront rapidement être élaborés... par les baby-boomers eux-mêmes. On devra cependant s'assurer, une fois le dernier baby-boomer disparu, que les offres de services ne seront pas en surnombre pour les générations montantes nettement moins nombreuses, comme ce fut le cas dans le domaine de l'éducation. La mise sur pied des futurs programmes exigera encore plus d'imagination et beaucoup de flexibilité.

Pourquoi peut-on parler de certitudes? C'est que les Québécoises et les Québécois dont on a parlé jusqu'à maintenant sont déjà nés et vivent sur le territoire. Pour diverses raisons, leur nombre pourrait varier très légèrement dans l'avenir, mais les tendances lourdes sont inéluctables.

Quelques appréhensions

Même si les appréhensions qui suivent impliquent un degré d'incertitude par rapport aux certitudes décrites précédemment, il n'en demeure pas moins qu'elles comprennent des éléments de réflexion.

Le déclin appréhendé de la population totale et de la population active est en tête de liste. En effet, les comportements démographiques de la population québécoise au cours du 20^e siècle,



comme ceux de plusieurs pays occidentaux, précipitent ces derniers, lentement mais quasiment sans possibilité de retour en arrière, vers une diminution plus que probable de la population totale et de la population active. Ce qui reste imprécis, c'est la date exacte! Ce scénario peut déjà être observé en Allemagne. Au Québec, ce sera tout d'abord pour la population active, d'ici une quinzaine d'années, et plus tard, pour la population totale, avant le milieu du siècle. Or, une société a plus de chance de bien réussir la gérance de son vieillissement accéléré lorsqu'elle a un certain dynamisme démographique. C'est plus inquiétant pour le Québec que pour ses voisins – le ROC, les ÉU et les autres pays d'Amérique –, mais avant tout ses compétiteurs, dont la situation démographique est moins préoccupante et qui n'ont pas les mêmes appréhensions. Toute amélioration des composantes de l'évolution démographique du Québec permettrait tout au moins d'en retarder l'échéance.

Comment des politiques de population pour le Québec pourraient-elles jouer un certain rôle?

D'abord, dans le domaine de la natalité, toute augmentation, si minime soit-elle, ira dans la bonne direction. Certes, on ne voit pas comment les Québécois en viendront à atteindre à brève échéance le seuil de remplacement des générations qui est de 2,1 enfants par couple. Cependant, stabiliser le taux global de fécondité à 1,7 ou 1,8 enfant plutôt qu'à 1,5, comme le prévoient les projections officielles, diminuerait la charge des futurs non-actifs pour les futurs actifs. Depuis quelques années, nous observons une légère remontée de la fécondité au Québec, ce qui est sûrement encourageant mais non garant de l'avenir. Les jeunes affirment vouloir former une famille : il faut donc les aider à atteindre leur objectif. Or, les moyens et les politiques à mettre en œuvre pour seconder les familles, tels un système de garde universel et une meilleure conciliation famille-travail, demeurent complexes.

À courte échéance, le nombre de décès va nettement dépasser le nombre des naissances quel que soit le scénario retenu, vu le déséquilibre entre les générations décrit précédemment, et ce, même si la communauté scientifique affirme que l'espérance de

vie va continuer son ascension. En fait, il serait plus opportun de s'intéresser à l'évolution de l'espérance de vie en santé. C'est là que le bât blesse : il est loin d'être certain que l'espérance de vie en santé va suivre la même évolution que l'espérance de vie tous états de santé confondus, surtout chez les personnes âgées. Aux âges avancés, ce n'est pas l'absence de maladie qui est en jeu, mais la possibilité de vivre de façon autonome, sans incapacité. Or, favoriser l'augmentation de l'espérance de vie en santé plutôt que de vouloir retarder la mort à tout prix va demander des réajustements de priorités de la société québécoise, par exemple, en inversant la répartition actuelle entre les dépenses de soins de santé et de services sociaux pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. La société québécoise a-t-elle assez de courage pour exiger de ses dirigeants un tel virement de cap? L'audace est souhaitable, sinon le pire est à craindre.

Le dernier élément de la croissance de la population est la balance migratoire, soit la différence entre les entrées et les sorties du territoire. Même si la balance migratoire est positive, c'est du point de vue des échanges avec les autres provinces du Canada que le Québec est perdant. Bien plus, au cours des vingt-cinq dernières années, les arrivées d'immigrants ont été annulées par un nombre égal de départs de résidents du Québec vers le reste du Canada.

Si l'État québécois est en mesure de contrôler les entrées internationales sur son territoire, les entrées et sorties interprovinciales ainsi que les sorties internationales, quoique peu nombreuses, lui échappent. Pour tenter de renverser le phénomène, ou tout au moins atténuer la décroissance appréhendée, le gouvernement du Québec compte favoriser l'augmentation du nombre annuel d'immigrants sur son territoire. Solution difficile à gérer, d'autant plus que la rétention des immigrants étrangers est plus faible au Québec que dans le reste du Canada.

Le Québec n'est pas le seul à vivre cette situation, puisque toutes les provinces de l'est du Canada et les États de la Nouvelle-Angleterre ont une balance migratoire négative. Une initiative originale est en train de s'amorcer : tenter de rapatrier ceux qui

sont partis par le passé. Il ne sera pas facile de rendre plus attrayant le coin de pays que l'on a quitté pour des raisons souvent économiques. L'exemple de Terre-Neuve-et-Labrador est patent : des milliers de personnes qui y vivaient sont parties en Alberta pour travailler dans le domaine du pétrole. Or, cette province aura très bientôt un grand besoin de travailleurs dans ce domaine. Où les trouver? La réponse est simple, encore faut-il trouver le moyen de les ramener, comme par une prime de relocalisation. C'est par une dynamique économique régionale que l'on peut espérer renverser la tendance, mais les coûts seront élevés. L'immigration internationale comporte aussi des coûts, dont un grand nombre sont éliminés dans le cas des rapatriements : ceux qui sont liés à l'intégration économique, telle la reconnaissance des diplômes, ou à l'intégration culturelle, comme la connaissance des langues nationales. Cela nécessitera des solutions imaginatives.

Au cours des prochaines années, la proportion des personnes âgées va croître à un rythme effarant, que ce soit celle des 65 ans et plus ou celle des 85 ans et plus. Ces proportions seront d'autant plus contenues que l'on réussira à retarder le déclin de la population.

Enfin, soulignons que la pénurie de main-d'œuvre appréhendée risque d'être un défi très important dans l'avenir. Si les démographes peuvent affirmer que l'offre de main-d'œuvre sera en nette baisse, il revient aux économistes de statuer sur la demande, laquelle permettra de connaître l'ampleur éventuelle de cette pénurie. Mais la dimension qualitative de cette pénurie s'avère peut-être plus préoccupante que la dimension quantitative. Allons-nous trouver à l'avenir des personnes ayant la formation adéquate pour pourvoir les emplois offerts? Ici, c'est l'ensemble de la société québécoise qui est interpellée : est-elle prête à faire en sorte que le système d'éducation, qu'il s'agisse de la formation technique, professionnelle ou universitaire, ait pour principale fonction de combler les besoins de main-d'œuvre appréhendés?

Conclusion

Bref, au cours des prochaines années, l'évolution démographique sera à l'avant-scène du futur de la société québécoise. Gérer la décroissance démographique, le déséquilibre des générations et le vieillissement tant de la population active que de l'ensemble de la population est à notre portée. Pour y arriver, une condition s'impose : la société civile, l'État, les entreprises, le patronat, les syndicats et surtout la population doivent être prêts à modifier leurs façons de penser et d'agir.


Tout un défi à relever! Et pourquoi pas?

LES AÎNÉS ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Georges Lalonde, président du Conseil des aînés

Il est devenu courant de juxter dans un même discours les changements démographiques et l'incidence néfaste du vieillissement sur les finances publiques et d'établir ainsi une causalité directe entre le vieillissement de la population et la fragilité des dépenses de l'État.

Certains considèrent en effet que le vieillissement de la population est un problème majeur en raison principalement des coûts exorbitants de santé publique qui y sont liés. En réalité, le problème est surtout dû au fait qu'il y aura un nombre considérable d'aînés, tant en nombre absolu qu'en proportion de la population totale, en raison de l'arrivée de l'importante cohorte des baby-boomers, de l'allongement de l'espérance de vie ainsi que de la chute de la natalité des dernières décen-



nies. Mais cette vision pessimiste n'est pas partagée par tous, notamment par le Japon, le doyen des pays industrialisés, qui travaille plutôt à faire du vieillissement un moteur de croissance économique.

Le discours relatif aux aînés est trop souvent restreint au simple problème de la santé et des coûts qui en découleraient, sans que soit relevée l'importante contribution qu'ils apportent à la société. Si on s'accorde pour dire que, de façon générale, les dépenses dans le secteur de la santé par personne augmenteront avec le vieillissement de la population, et ce, même si la majorité des personnes de 65 ans et plus sont autonomes, en bonne santé et engagées dans des activités sociales, on ne peut conclure pour autant, comme cela est souvent tenu pour implicite, que les aînés sont un fardeau pour la société.

Pourtant, la situation actuelle des finances publiques, l'important déficit accumulé, la pénurie de main-d'œuvre, les augmentations de coûts dans le secteur de la santé, attribuables notamment aux progrès technologiques et à la découverte de nouveaux médicaments, sont des problèmes qui existent déjà, alors que les effets du vieillissement ne se sont pas encore fait sentir.

Il ne s'agit pas de nier l'impact économique que le vieillissement de la société est susceptible de causer sur les finances publiques. Mais ces coûts anticipés ou prévisibles ne devraient pas avoir pour conséquence de déconsidérer les aînés ou de gommer tout leur apport à la société. Bien au contraire, à l'heure actuelle, leur apport socioéconomique est largement supérieur aux ponctions qu'ils exercent.

À ce propos, voyons quelques données tirées de l'étude réalisée en 2007 par l'**Oxford Institute of Ageing** de l'Université d'Oxford à la suite d'une enquête réalisée par la **HSBC** auprès de 21 000 personnes réparties dans 21 pays et territoires sur l'avenir de la retraite. Il s'agit de la plus vaste enquête menée à ce jour sur les aînés.

Faits saillants de l'enquête de la HSBC

- L'apport des aînés se chiffre par milliards et, loin d'exercer une ponction sur la société, ils y apportent plutôt une formidable contribution économique et culturelle. Au Canada, par exemple, selon les calculs de la HSBC, la part fiscale et le travail bénévole des sexagénaires et des septuagénaires représentent respectivement 2,2 milliards de dollars et 3,1 milliards de dollars par année, ce qui totalise 5,3 milliards de dollars.
- Les septuagénaires d'aujourd'hui sont les nouveaux quinquagénaires des générations précédentes. Sexagénaires et septuagénaires vivent en bonne santé et plus longtemps, et il n'y a que de petites différences entre eux et les personnes de 40 ou 50 ans en ce qui concerne la maîtrise de l'existence et la qualité de vie.
- Les aînés sont le ciment des familles. Selon la nouvelle morphologie des familles allégées, celles-ci regroupent de plus en plus souvent quatre ou même cinq générations, chacune comptant de moins en moins de personnes. Dans les économies avancées, la baisse du taux de natalité et l'allongement de la durée de vie ont entraîné une diminution de la taille de la famille en même temps qu'une augmentation du nombre de ses membres vivants, d'où la formation de familles filiformes. Alors que certains observateurs déplorent son déclin, la famille est en réalité florissante grâce à l'augmentation de la longévité.
- Les résultats de l'étude démentent le mythe voulant que les aînés soient des personnes à charge ayant besoin de soins qui ponctionnent les ressources vitales des sociétés aux prises avec le phénomène du vieillissement de la population. Dans les faits, on constate que la contribution fiscale, le travail bénévole et la prestation de soins aux membres de la famille par les sexagénaires et par les septuagénaires constituent les bases sur lesquelles les sociétés s'édifient.

Par ailleurs, une enquête commandée par la **Chambre des notaires** et le **Conseil des aînés**, effectuée par Ipsos Descarie sur la population du Québec et publiée en octobre 2006, concluait que :

- En ce qui concerne les aidants, quelque 360 000 aînés âgés de 55 ans et plus se qualifiant comme proches aidants consacrent en moyenne 7,1 heures par semaine de leur temps en soutien aux autres. On estime ainsi qu'environ 2,5 millions d'heures de travail sont accordées hebdomadairement aux personnes fragilisées. La contribution socioéconomique des aînés, à titre d'aidants, est un phénomène qui prend de l'ampleur. On savait qu'ils étaient très nombreux à donner de leur temps en bénévolat, mais pas au niveau qu'a révélé cette enquête. Ces millions d'heures par semaine conduisent à quelque 130 millions d'heures de bénévolat déclarées par année. De façon générale, on parle d'un apport socioéconomique annuel évalué à plus de 2 milliards de dollars. Sans cet apport essentiel des aînés, on peut imaginer que le système de santé et des services sociaux craquerait de toutes parts au Québec.
- Pour ce qui est du marché du travail, les résultats de l'enquête indiquent que, chez les retraités (65 ans et plus), une personne sur dix, soit environ 100 000, occupe présentement un emploi. Toutefois, près d'un retraité sur cinq aimerait continuer à travailler à temps partiel surtout, ce qui représente environ 240 000 personnes. Cette enquête donne un éclairage nouveau quant à l'emploi et au désir des aînés de demeurer au travail, même à temps partiel. Que 20 % des aînés souhaitent demeurer au travail – et essentiellement pour des considérations autres qu'économiques – est une tendance nouvelle qui bat en brèche le mythe de « liberté 55 ». Voilà qui met en évidence le substantiel apport tant économique que social des aînés à la société québécoise.

Aînés dans la famille

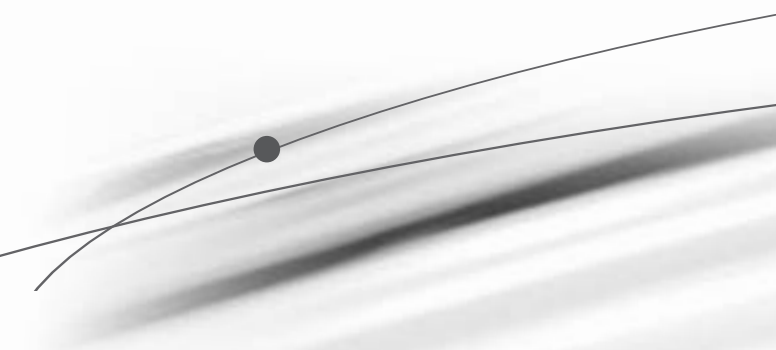
Lorsqu'on parle de la famille, il faut se rappeler que les aînés en constituent le centre. La solidarité des aînés s'exprime beaucoup sur le mode de la réciprocité, et la gamme des échanges de services est variée, en particulier à l'intérieur du cercle familial. Nombre d'aînés soutiennent leurs enfants de différentes façons, y compris par des contributions financières ou matérielles. Ils sont par ailleurs le point d'ancrage habituel qui maintient la cohésion familiale lorsqu'elle est touchée par divers phénomènes sociaux, tels l'éclatement des familles, le retour des enfants à la maison après une séparation, les enfants adultes qui tardent à laisser le foyer familial, etc.

Impôts, taxes et contributions

Contrairement à la croyance populaire, les aînés ne connaissent aucun allégement des impôts à payer. Quant aux taxes à la consommation ou autres, les aînés sont astreints au même régime que les autres citoyens, sauf en ce qui concerne certains crédits d'impôt pour le maintien à domicile et la gratuité de médicaments pour quelque 8 % des aînés les plus démunis. Comme bien d'autres Québécois, les aînés sont nombreux à donner un appui financier à des organismes à but non lucratif ou de bienfaisance. Le pourcentage de donateurs se situe à 91 % chez les 55 à 64 ans, pour un don annuel moyen de 213 \$ par personne.

En 1999, le patrimoine moyen des aînés âgés de 65 ans et plus se chiffrait à environ 240 000 \$ par personne. Ces chiffres indiquent donc que de nombreux aînés possèdent des biens, qu'il s'agisse d'une résidence, de sommes accumulées dans un régime de retraite ou d'autres placements. Aussi, compte tenu que cette valeur patrimoniale est largement constituée de biens fonciers, il faut ajouter aux contributions économiques des aînés les taxes foncières et scolaires importantes qu'ils paient.

Les aînés sont reconnus pour consacrer une grande partie de leur temps libre à l'apprentissage du savoir, soit de façon officieuse par la lecture ou par l'écoute d'émissions éducatives, soit de façon officielle en suivant des cours dans des établissements



d'enseignement ou des centres de loisirs communautaires. Les programmes offerts par les universités du troisième âge (UTA) sont de plus en plus populaires. L'UTA de l'Université Laval de Québec a connu depuis vingt ans une progression plutôt fulgurante : les inscriptions sont passées de 570 à ses débuts à quelque 7 000 en 2004-2005. À l'UTA de Sherbrooke, qui organise des activités pédagogiques grâce au soutien de 24 antennes universitaires dans 11 régions du Québec, on y constate également une importante progression des inscriptions. À preuve, on en comptait près de 12 000 en 2004-2005.

Bref, ces données montrent que les aînés apportent une contribution considérable à la société, sans rapport avec le discrédit dont ils font souvent l'objet. Si on veut leur en donner les moyens, cette contribution ne pourra que s'accroître et se diversifier dans l'avenir. Le rôle utile, voire essentiel, que jouent les aînés dans le bon fonctionnement de la société mérite d'être mis en valeur et d'être exploité davantage. Il importe de souligner aussi que leur participation à la vie active dans la société se continue même lorsqu'ils atteignent un âge avancé. Jusqu'à un certain point, on peut dire que les aînés d'aujourd'hui sont les pionniers d'un rôle social nouveau.

Si certains, comme le rapporte Romain Geiss de l'**Institut Montaigne**, au lieu de considérer le vieillissement comme un fardeau pour la société, s'inspiraient du modèle japonais, par exemple, pour y voir une opportunité économique de première importance en faisant du vieillissement un moteur de croissance, les perspectives d'avenir pourraient grandement s'éclaircir. Doyen des pays industrialisés, le Japon fait aujourd'hui figure de laboratoire mondial du vieillissement. L'accélération du processus depuis le milieu des années 1990 a eu de multiples répercussions sur le pays, tant sur le maintien de sa compétitivité économique que sur l'équilibre de ses finances publiques. Pour relever ce défi, le Japon s'est très tôt engagé sur la voie des réformes. S'appuyant sur une prise de conscience collective, l'archipel nippon est désormais en passe de faire du vieillissement une dynamique d'innovation et de consommation. Pourtant, le chemin tracé par cette optimisation sous contraintes pourrait nous

être précieux quand, à mesure que nos baby-boomers partiront à la retraite, notre propre société se mettra à grisonner.

Le gouvernement nippon s'est ainsi attaché à préparer les conditions de retour à une croissance saine et durable, sans se dispenser de mieux gérer la dépense publique :

- Premier chantier : les retraites. Afin de combler les déficits du système par répartition, l'effort de financement a été solidaire, donc partagé entre les aînés (relèvement de l'âge de la retraite, abaissement du taux de remplacement), les jeunes (augmentation des cotisations) et l'État (augmentation de sa contribution).
- Deuxième chantier : l'assurance maladie. Afin de faire face à l'augmentation rapide des dépenses, le système de santé japonais a subi, depuis 1997, plusieurs réformes successives en vue d'en améliorer la qualité. Les infrastructures ont été rééquilibrées dans ce secteur et la mobilité du personnel médical, renforcée. Enfin, une procédure commune aux assurances sociales et professionnelles permet désormais de rendre compte de l'évolution de la demande de soins et des coûts afférents.
- Troisième chantier : le périmètre d'intervention de l'État. Afin d'alléger ses dépenses, le gouvernement japonais, depuis Junichiro Koizumi, a partout cherché l'efficacité, n'hésitant pas à confier au secteur privé ce qu'il pouvait prendre en charge. C'est là une façon de réorienter les priorités publiques et de les cantonner à un rôle d'accompagnement de l'économie japonaise. En préparant l'avenir par l'innovation et le changement par l'expérimentation, le Japon s'est donné les moyens de renouer avec une dynamique de succès. De nombreuses incertitudes demeurent toutefois, notamment dans la capacité du nouveau Japon à recréer le lien social, à lisser les inégalités et à réussir le pari d'une croissance durable sans berceaux.

Bref, faire du vieillissement un moteur de croissance exige de :

- considérer le vieillissement non plus comme un risque, mais comme une opportunité commerciale;
- recréer un marché d'emploi des aînés en gérant les salariés non plus en fonction de l'âge, mais des activités et compétences réelles de chacun;
- supprimer le plafonnement en cas de cumul retraite-emploi;
- systématiser la mise en place de réseaux d'experts parmi les anciens ouvriers ou cadres d'entreprise.

RÉSUMÉ DE DOCUMENTS

Voici un choix d'articles de veille, ou leur résumé, qui ont un lien avec les deux articles précédents portant sur le vieillissement et qui ont été déposés dans le site du Réseau entre le 1^{er} février et le 31 juillet 2008.

LA GOUVERNE

VIELLISSEMENT DE LA POPULATION : VERS DES UNITÉS DE POLICE SPÉCIALISÉES DANS LES CAS D'ABUS ENVERS LES PERSONNES ÂGÉES?

(CLIP 6515)

Veilleur-coordonnateur :

Félix Thériault-Bérubé, ministère de la Sécurité publique

Les auteurs Alan Sapp et Carla Mahaffey-Sapp (2005) se sont intéressés à la question des unités policières spécialisées dans les cas d'abus et de négligence envers les aînés aux États-Unis. Force est de constater que la constitution de telles unités pourrait s'avérer pertinente pour protéger une société vieillissante telle celle du Québec.

Les auteurs passent en revue le phénomène du vieillissement de la population et soulignent l'importance de porter une attention particulière aux crimes commis contre les personnes âgées, qu'il s'agisse de mauvais traitements ou d'abus physiques, financiers, médicaux ou psychologiques. Ces situations risquent en effet d'augmenter à moyen terme. Comme l'indiquait Tessier-Jasmin (2007) dans son dossier sur la vulnérabilité des aînés : « Au Canada, il a déjà été estimé qu'environ 4 % des aînés sont victimes d'abus, un taux qui pourrait vraisemblablement osciller entre 2 % et 10 % pour l'ensemble de l'Amérique du Nord. »

Le fait que l'abuseur et la victime soient souvent unis par un lien de parenté ou une relation de dépendance, comme celle qu'elle peut établir avec un préposé aux bénéficiaires, complexifie le travail des enquêteurs, d'autant plus que les dénonciations sont rares.

Afin de s'attaquer à ce phénomène, les auteurs mentionnent que des changements législatifs ont été apportés aux États-Unis à la fin des années 1990, tant au fédéral que dans les États. Ils affirment également la nécessité d'entretenir une collaboration entre les services sociaux, les forces de l'ordre et les procureurs. De plus, là où la population est suffisamment nombreuse, les corps de police devraient pouvoir compter sur des unités d'enquête spécialisées pour traiter les cas d'abus envers les personnes âgées.

Qui devrait faire partie d'une unité spécialisée? Les auteurs privilégient les enquêteurs d'expérience qui ont reçu une formation approfondie en la matière. Ils suggèrent également de faire suivre aux futurs policiers des cours portant sur ce type d'abus afin qu'ils puissent mieux déceler les signes possibles de mauvais traitements. Ils jugent aussi nécessaire de leur donner des exemples d'abus physiques, avec photos à l'appui. Il faut noter que plusieurs corps policiers ont déjà adapté leurs programmes de formation ainsi que leurs interventions et activités en matière de prévention de ces crimes.

En outre, les enquêteurs devraient posséder ou développer des qualités nécessaires pour faire face à ces situations, c'est-à-dire une bonne communication avec la population, la patience avec

les personnes âgées et une bonne écoute. Ils doivent surtout être capables de travailler en collaboration avec les professionnels du réseau de la santé publique ou d'organismes communautaires, notamment, et de partager l'information afin de nouer et de maintenir de bonnes relations entre eux tous.

Des considérations de nature opérationnelle

Les policiers doivent prendre en considération plusieurs éléments avant d'intervenir auprès de cette clientèle particulière. Il leur faut en effet respecter le choix d'une personne âgée de demeurer dans un environnement propice aux abus, si elle est lucide et exprime le désir de ne rien changer à sa situation. Dans certains États américains, les policiers sont tenus d'obtenir un mandat au préalable, ce qui peut complexifier la démarche et ne pas conduire nécessairement au retrait de la personne abusée de son milieu de vie. En revanche, ceux et celles qui en prennent soin sont souvent mieux supervisés par la suite, voire formés et encadrés par des professionnels afin de corriger la situation. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit de cas d'intervention complexes en raison de l'implication directe des membres de la famille ou de connaissances proches de la personne vulnérable. Or, ceux-ci ne sont pas tous mal intentionnés.

Conclusion

Bien qu'il ne semble pas y avoir au Québec d'unités de police affectées aux cas d'abus de personnes âgées, plusieurs organisations policières (SQ, SPVM, SPVQ) offrent des séances de formation, dont un volet porte sur la prévention du crime envers cette tranche de la population.

En dernière analyse, il faudra peut-être envisager, au sein d'une société vieillissante comme la nôtre, la création de *granny squads* afin d'apporter une réponse adéquate à un problème particulier.

Sources :

SAPP, Alan, et Carla MAHAFFEY-SAPP. « Elder Abuse Units », dans Peter W. Phillips, *Policing and Special Units*, Phoenix, Pearson et Prentice Hall, 2005, p. 78-96.

TESSIER-JASMIN, Jean-Michel. « La sécurité publique et la vulnérabilité des aînés dans une société vieillissante », *Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques*, dossier 6123, 17 juillet 2007.

LA COHÉSION SOCIALE

LES CONFLITS DE VALEURS ENTRE GÉNÉRATIONS ET L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

(CLIP 6568)

Veilleur associé :

Jean-Marc Lefebvre, ministre du Conseil exécutif

Les travaux de la commission Bouchard-Taylor sur les pratiques d'accommodement raisonnable ont permis d'étudier les conflits possibles de valeurs entre certains groupes de la société. Ce sont surtout les conflits de valeurs entre les groupes issus de secteurs non traditionnels d'immigration ou de communautés culturelles spécifiques et la population d'origine canadienne-française qui ont servi de prémisses à leurs travaux. Cependant, ces conflits existent aussi entre d'autres types de groupes sociaux. À titre d'exemple, Québecor a présenté récemment dans ses journaux une série d'articles sur les conflits de générations pour illustrer les écarts qui peuvent émerger entre les valeurs des jeunes et celles des moins jeunes¹.

Dans un article intitulé « The Generational Value Divide and the Changing Context of Public Policy Making² », publié dans l'édition de mars 2008 du *Journal of Comparative Policy Analysis: Research and Practice*, Kanji Mebs explore les « écarts de valeurs » (*values gap*) qui surviennent entre différents groupes sociaux, ainsi que les effets possibles qu'ils pourraient avoir sur l'élaboration des politiques publiques. Il s'appuie sur des données provenant du *World Values Survey*³ pour comprendre les écarts de valeurs entre différents groupes sociaux de la société canadienne, tout en se concentrant sur le plus significatif, l'écart de valeurs intergénérationnel.

L'auteur divise les écarts de valeurs en cinq catégories établies en fonction des générations, du sexe et de l'immigration. S'appuyant sur les données des sondages de 1990 et de 2000 du *World Values Survey*, il constate que les écarts sont en croissance dans la majorité des catégories, à l'exception des immigrants de souches traditionnelles. Selon lui, les différences les plus importantes entre les valeurs se manifesteraient entre les générations.

En poussant son analyse, Kanji aborde les éventuels effets de l'existence d'écarts importants de valeurs au sein d'une société donnée, dont la difficulté d'y développer le capital social et d'y favoriser les interactions sociales. De plus, il établit une corrélation entre la désillusion politique des citoyens et les écarts de valeurs entre les différents groupes sociaux. Ainsi, bien qu'il affirme que la satisfaction éprouvée envers les gouvernements dépende d'une multitude de variables, il semble, selon lui, que la divergence de valeurs est la variable la plus déterminante.

De manière générale, il importe de garder quelques réserves sur cet article. Premièrement, les données concernant l'ensemble du Canada datent de près de dix ans et proviennent uniquement de deux sondages. C'est là un très court laps de temps pour confirmer des tendances claires. Deuxièmement, l'auteur ne présente jamais de façon précise comment sont divisées ses catégories, ce qui les rend à tout le moins ambiguës.

Néanmoins, ramenée sur le plan de l'élaboration des politiques publiques, la question des écarts de valeurs peut rapidement devenir un épineux problème, en particulier dans le contexte où ils s'incarnent dans des groupes particuliers. Dans le contexte des changements démographiques, des programmes sociaux coûteux visant principalement des clientèles déterminées pourraient devenir l'objet de conflits profonds entre des groupes sociaux ou entre les générations, tels les programmes en éducation et en santé.

De plus, les liens qu'établit l'auteur entre les écarts de valeurs et la satisfaction envers l'État semblent plutôt intéressants dans une situation de gouvernement minoritaire. Si les tendances énoncées dans cet article sur la croissance des écarts de valeurs dans la société s'avèrent fondées, il y a fort à parier que les gouvernements minoritaires pourraient devenir la norme dans la société postmoderne tant canadienne que québécoise.

Notes :

1. Série d'articles publiés du 19 au 25 janvier 2008 dans *Le Journal de Montréal* et *Le Journal de Québec*.

2. KANJI, Mebs. « The Generational Value Divide and the Changing Context of Public Policy Making », *Journal of Comparative Policy Analysis: Research and Practice*, vol. 10, n° 1, 2008, p. 47-74.

3. Le *World Values Survey* est un projet de recherche international originaire des Pays-Bas et établi en Suède. Il vise à produire des données internationales et longitudinales sur les valeurs des sociétés.

<http://www.worldvaluessurvey.org/>

LA COHÉSION SOCIALE

LES TENDANCES MONDIALES DE L'EMPLOI – 2008

(CLIP 6514)

Veilleur associé :

Martin Blais, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

L'équipe des tendances de l'emploi du Bureau international du travail (BIT) vient tout juste de publier un rapport intitulé *Les Tendances mondiales de l'emploi – 2008*. Ce rapport permet de mieux comprendre les marchés mondiaux du travail. Au moyen de modèles économétriques, on y fait un survol de la situation des différentes régions du monde, notamment, au regard de l'emploi, du chômage et de la productivité au travail.

Selon les auteurs :

- le PIB mondial s'est fortement accru en 2007 (+5,2 %);
- il y a eu un nombre plus élevé de personnes au travail en 2007 qu'en 2006 (+1,6 %);
- la croissance actuelle influe faiblement sur la création d'emplois décents et productifs, en particulier dans les régions pauvres du globe;
- il existe un risque de ralentissement économique mondial en 2008;
- d'autres régions pourraient faire contrepoids aux faibles performances attendues des pays industrialisés;

- dans l'ensemble, les emplois devraient augmenter de quelque 40 millions en 2008;
- dans l'ensemble, le nombre de chômeurs pourrait augmenter d'environ 5 millions.

Les auteurs mentionnent que la mondialisation et l'évolution rapide des progrès technologiques modifient les marchés du travail sur toute la planète. Toutes les régions progressent de concert plutôt que de compter sur un seul lien bilatéral avec une autre région. Ainsi, pour la première fois, les turbulences que subit une région, telle que les États-Unis, pourraient ne pas avoir d'effets sur d'autres régions, allant jusqu'à causer un ralentissement global.

Par ailleurs, les auteurs insistent sur le fait que la réduction du chômage constitue toujours un défi dans plusieurs régions, et ce, pour de nombreux groupes de la population, tels les jeunes, les femmes et les travailleurs peu qualifiés. À leur avis, il existe aussi un potentiel de main-d'œuvre inutilisée sur la planète. Dans cette optique, ils prônent un plus large accès à un travail décent, notamment bien rémunéré et qui permet de sortir de la pauvreté, afin de stimuler la croissance et le développement économiques.

En cernant les défis propres à chaque région, les auteurs présentent des sujets d'actualité susceptibles d'intéresser les analystes des politiques du marché du travail des économies développées et de l'Union européenne, dont :

- les disparités salariales entre hommes et femmes;
- le déclin de l'emploi en période de croissance;
- le chômage chez les jeunes;
- les travailleurs peu qualifiés;
- **les sociétés vieillissantes.**

Le rapport s'adresse à quiconque s'intéresse à la mise en œuvre des politiques du marché du travail. Afin de jeter un regard encore plus précis sur notre propre réalité de l'emploi, nous aurions

cependant aimé que les données relatives à l'Amérique du Nord soient traitées séparément des données touchant d'autres économies développées et l'Union européenne.

Enfin, en tenant compte des difficultés vécues présentement aux États-Unis et des effets qu'elles ont sur les places boursières mondiales, l'avenir nous dira si, comme le mentionnent les auteurs, les turbulences subies par une région peuvent effectivement, et pour la première fois, ne pas influencer sur d'autres régions, allant jusqu'à causer un ralentissement global.

Source :

Bureau international du travail, *Les Tendances mondiales de l'emploi – 2008*, janvier 2008, 57 p.
http://www.ilo.org/global/What_we_do/Publications/lang-fr/docName-WCMS_090098/index.htm

LA COHÉSION SOCIALE

CAPITAL HUMAIN ET TRANSITIONS DES TRAVAILLEURS ÂGÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

(FICHE 6702)

Veilleur associé :

Martin Blais, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Le document de recherche de M^{me} Lucie Gilbert, publié par Statistique Canada en 2008, a pour objet l'évaluation des effets de différents indicateurs de capital humain sur les transitions sur le marché du travail en ce qui concerne les 50-60 ans en emploi. L'auteure y compare les transitions entre l'emploi, le chômage et l'inactivité, dans l'ordre ou le désordre, à celles des 30-39 ans et des 40-49 ans. Elle met en relation la situation des aînés et celle des travailleurs plus jeunes et se base sur la théorie du capital humain pour affirmer que, dans notre société, l'acquisition de connaissances et de compétences engendre généralement une hausse de la productivité des travailleurs et de leurs gains en emploi. Les indicateurs de capital humain qu'elle a utilisés

sont le niveau de scolarité et l'ancienneté en emploi. Ainsi, les individus ayant un niveau de scolarité et d'ancienneté en emploi plus élevé que d'autres sont réputés pour posséder un niveau élevé de capital humain.

Les données utilisées proviennent de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) couvrant la période de 1993 à 1997. Cette enquête longitudinale recueille de l'information sur une base hebdomadaire, mensuelle et annuelle, et suit un groupe d'individus pendant six ans. M^{me} Gilbert a utilisé les données du premier échantillon de cette enquête, ce qui comprend environ 31 000 individus de 16 ans et plus ou 15 000 ménages.

Dans son document de recherche, l'auteure constate principalement les faits suivants :

1. Les travailleurs âgés n'ont pas davantage de problèmes à s'adapter au marché du travail que les plus jeunes. Ainsi, les deux groupes sont en mesure de réintégrer le marché du travail après des périodes de chômage ou d'inactivité.
2. La prise en compte du capital humain atténue les différences entre les travailleurs des différents groupes d'âge.
3. Les travailleurs les mieux dotés en matière de capital humain vivent moins d'expériences de chômage et d'inactivité et conservent en moyenne leur emploi plus longtemps. De plus, ils connaissent moins d'épisodes de transition et de chômage que les autres.

Le capital humain influe sur les trajectoires empruntées sur le marché du travail. Peu importe le groupe d'âge, les travailleurs les mieux dotés (plus haut niveau de scolarité, plus d'ancienneté que les autres) obtiennent des gains en emploi plus élevés, vivent moins d'épisodes de chômage et d'inactivité, etc. L'influence du niveau de capital humain ne varie pas de façon importante selon l'âge. D'après l'auteure, la rapidité des changements technologiques et la globalisation de la concurrence demandent aux travailleurs davantage de flexibilité au

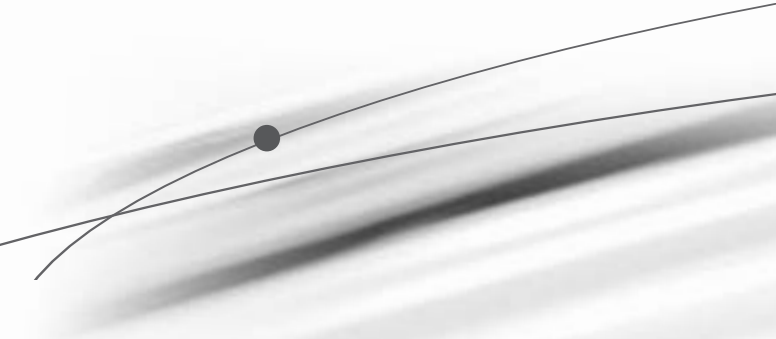
travail qu'avant. Dans cette optique, on peut craindre que les compétences de certains travailleurs âgés décroissent, ce qui risque de rendre difficile leur adaptation à l'évolution du marché du travail. Toujours de l'avis de l'auteure, les travailleurs âgés n'ont généralement pas de problèmes particuliers à s'adapter aux changements qui surviennent sur le marché du travail, si ce n'est parfois en raison de leur faible niveau de scolarité.

M^{me} Gilbert affirme que, depuis une vingtaine d'années, il y a eu une diminution importante du taux d'activité chez les travailleurs âgés. Ainsi, l'introduction des divers régimes de pension privés et publics et l'augmentation du risque permanent de mise à pied ont notamment pu hâter, le cas échéant, leur décision de prendre leur retraite.

Par ailleurs, on serait porté à penser que, étant généralement moins scolarisés que les 30-39 ans, les travailleurs de 50 à 60 ans auraient plus de mal à intégrer le marché du travail après des périodes de chômage ou d'inactivité. Or, les résultats de la recherche de M^{me} Gilbert révèlent que, même si les travailleurs âgés ont en moyenne un niveau de scolarité inférieur à celui de leurs cadets, diverses caractéristiques compensent largement ce problème, telles leur expérience sur le marché du travail et leur ancienneté. En somme, les multiples facettes de capital humain que les travailleurs âgés ont développées lors de leurs parcours sur le marché du travail compensent, lorsque c'est nécessaire, leur faible niveau de scolarité.

Par ailleurs, la durée des épisodes de chômage des travailleurs âgés ne serait pas différente de celle des plus jeunes, hormis ceux qui ont plus de dix ans d'ancienneté. Selon l'auteure, il est possible que les compétences des travailleurs âgés soient moins en demande sur le marché du travail, ce qui allonge la durée de recherche d'un nouvel emploi. La sortie du marché du travail constitue le principal aspect qui distingue la dynamique des mouvements des travailleurs de 50 à 60 ans de celle des plus jeunes.

Fait intéressant, l'auteure prédit que le taux de travailleurs âgés qui se heurtent à des obstacles sur le marché du travail, dont de



longs épisodes de chômage, ira en diminuant dans les années à venir, en raison de leur niveau de scolarité plus élevé. L'auteure propose enfin d'explorer les effets des programmes publics de mise à la retraite et de la coordination de la retraite entre conjoints.

Analyse

Le document porte sur la situation des 50-60 ans de 1993 à 1997, période où le marché du travail offrait beaucoup moins de possibilités que maintenant. Quelle est la situation actuelle des travailleurs de 55 ans et plus sur le marché du travail? *L'Annuaire québécois des statistiques du travail* de l'Institut de la statistique du Québec (2007, vol. 3, n^{os} 1 et 2) fournit des données selon quatre groupes d'âge : les 15-24 ans, les 25-44 ans, les 45-54 ans et les 55 ans et plus. L'examen de la situation des personnes de 55 ans et plus s'avère plutôt intéressant, car, tout comme le groupe des 50-60 ans visé par l'étude de M^{me} Gilbert, elles sont moins présentes sur le marché du travail que les autres groupes et constituent le plus âgé de l'étude.

En 2006, la rémunération hebdomadaire des 55 ans et plus était plus élevée que celle de la moyenne des Québécois. De plus, ces personnes occupaient leur emploi depuis 11,6 ans, soit la moyenne la plus élevée de tous les groupes d'âge. Même si les données disponibles n'examinent pas aussi précisément les transitions sur le marché du travail comme l'a fait M^{me} Gilbert, elles n'en démontrent pas moins que la situation des 55 ans et plus sur le marché du travail s'est améliorée au cours de la dernière décennie. On note en effet que, en 2006, le groupe des 55 ans et plus a été le seul à connaître une croissance de la rémunération horaire plus forte que la moyenne (+3,1 %). De 1998 à 2006, le nombre d'heures hebdomadaires habituelles des 55 ans et plus a diminué de 1,1 heure, soit la plus importante baisse de tous les groupes d'âge et plus du double de la diminution moyenne (-0,5 heure). En 2006, on a observé chez ce même groupe la plus forte hausse de la population active (+5,6 %) ainsi que celle de la population active entre 1998 et 2006, soit +64,7 %, leur proportion passant de 9,1 % en 1998 à 13,4 % en 2006.

Par ailleurs, des différences importantes existent entre les niveaux de scolarité et les groupes d'âge. Ainsi, la population active ne détenant pas de diplôme d'études secondaires (DES) a augmenté quelque peu entre 1998 et 2006 (+7,5 %) chez les 55 ans et plus, alors qu'elle a diminué dans tous les autres groupes d'âges, hormis les 15-24 ans. Le nombre de personnes de 55 ans et plus possédant un DES au sein de la population active a augmenté de façon significative de 1998 à 2006 (+130,2 %). Entre 1998 à 2006, le nombre de 55 ans et plus détenant un diplôme d'études postsecondaires ou universitaires a presque doublé au sein de la population. En 2006, les 55 ans et plus avaient le plus faible taux d'activité sur le marché du travail, mais, entre 1998 à 2006, ce taux est passé de 22 % à 28,5 %. Durant cette même période, ce groupe a également connu les plus fortes hausses de l'emploi : 63 % de celui à temps plein et 91,6 %, à temps partiel.

Bref, les 55 ans et plus semblent être beaucoup plus présents sur le marché du travail qu'ils ne l'étaient entre 1993 et 1997. « Le vieillissement de la population et, notamment, l'arrivée des premiers baby-boomers, à compter de 2001, dans la cohorte des personnes de 51 ans et plus ont contribué à apporter des modifications notables à la composition de la main-d'œuvre québécoise¹. » En outre, comparativement à l'époque d'où M^{me} Gilbert a collecté des données, les 55 ans et plus ont maintenant un plus haut niveau de capital humain.

« L'évolution du niveau d'instruction de la population de 55 à 64 ans depuis le début de la dernière décennie est sans doute un des changements les plus fondamentaux qui caractérisent ce groupe d'âge. L'arrivée dans ce groupe des enfants du rapport Parent, du ministère de l'Éducation et des cégeps y a été pour beaucoup. En 1990, les deux tiers de la population de ce groupe ne détenaient pas de diplôme d'études secondaires et moins de 20 % possédaient un certificat ou un diplôme d'études postsecondaires (14 %) ou un diplôme universitaire (5 %). En 1996, encore 54 % de la population de ce groupe d'âge était toujours sans diplôme, mais les diplômés d'études postsecondaires (20 %) ou universitaires (10 %) avaient déjà connu une

progression importante. L'an dernier, moins du tiers (31%) étaient toujours sans diplôme, tandis que près de la moitié étaient désormais détenteurs d'un diplôme d'études postsecondaires (31 %) ou universitaires (17 %). D'ici quelques années, moins du quart seront sans diplôme². »

Les faits tendent à soutenir la prédiction de M^{me} Gilbert voulant que le taux de travailleurs âgés qui éprouvent des difficultés sur le marché du travail ira en diminuant, parce que leur niveau de scolarité sera plus élevé. Enfin, comme les données utilisées par l'auteure remontent à près de quinze ans, la situation est susceptible d'avoir changé aujourd'hui grâce à l'amélioration globale de l'état de l'économie et le manque de travailleurs et même aussi au chapitre des transitions.

Il serait intéressant de refaire le même genre d'étude pour voir si la situation des travailleurs âgés est la même qu'au milieu des années 1990. De plus, étant donné les raretés de main-d'œuvre anticipées, le gouvernement veut favoriser la retraite progressive. Il serait aussi intéressant de mesurer les effets des mesures mises en place relativement à la rétention des travailleurs âgés sur le marché du travail.

Notes :

1. GRENIER, André. *Les personnes de 55 ans et plus et le marché du travail*, Emploi Québec, novembre 2007, p. 3.
2. *Ibid.*, p. 8.

Source :

GILBERT, Lucie. *Capital humain et transitions des travailleurs âgés sur le marché du travail*, Hull, Développement des ressources humaines Canada, 2008.

LA COHÉSION SOCIALE

IRPP – DÉTÉRIORATION DES SALAIRES DES NOUVEAUX IMMIGRANTS AU QUÉBEC (FICHE 6521)

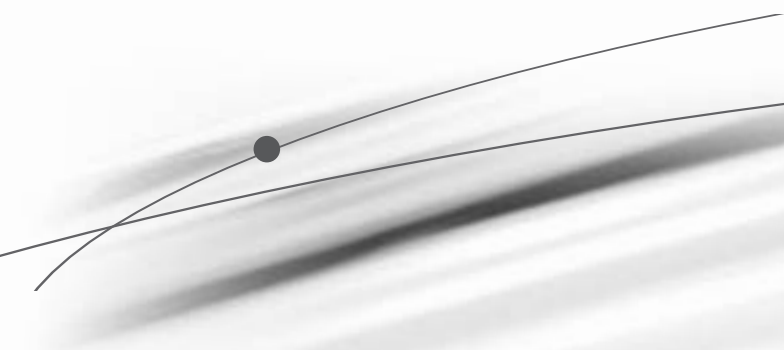
Veilleur-coordonnateur :

Larry Tremblay, Secrétariat du Conseil du trésor

Brahim Boudarbat et Maude Boulet, de l'Université de Montréal, ont produit une étude économétrique pour le compte de l'Institut de recherche sur les politiques publiques (IRPP), afin d'estimer l'effet de divers facteurs pouvant expliquer les écarts de salaires entre les cohortes d'immigrants pour chaque décennie depuis les années 1960 au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique. À partir des données du recensement, les chercheurs ont d'abord colligé l'écart de rémunération à l'entrée des travailleurs à temps plein par rapport à la population d'origine canadienne. Les variables explicatives retenues sont le sexe, le nombre d'années d'expérience au Canada et à l'étranger, le niveau de scolarité, les connaissances linguistiques, la région d'origine, le taux de chômage et la décennie d'arrivée au Canada.

L'étude conclut à une détérioration relative de la rémunération des immigrants, surtout pour les hommes non instruits, par rapport aux Canadiens d'origine et aux cohortes d'émigrants des années 1960. L'écart à l'entrée entre la cohorte masculine des années 1990 et celle des années 1960 est de 31,2 % en Colombie-Britannique, de 27,1 % au Québec et de 18 % en Ontario, et de 10 %, 15,4 % et 6,8 % respectivement pour les femmes.

Seule la diminution relative, en Ontario, de la rémunération des immigrants s'explique entièrement par les changements des sources d'immigration, des modifications des compétences linguistiques, des changements dans le rendement de l'expérience de travail acquise à l'étranger et de l'influence du cycle économique. Ces facteurs n'expliquent que le tiers de la détérioration au Québec et le quart de celle en Colombie-Britannique. Pourtant, le niveau de qualification des nouveaux arrivants ne



cesse de croître. À l'opposé, pour les immigrantes au Québec et en Ontario, ces facteurs ont peu influé sur l'écart de salaires entre la cohorte des années 1990 et celle des années 1960.

Au Québec, les écarts de salaires ne diminuent pas malgré l'accumulation d'années d'expérience de travail au pays. En Ontario, les écarts tendent même à augmenter, mais il s'agit de la seule province qui reconnaît mieux l'expérience étrangère avec le temps. C'est aussi au Québec que l'expérience de travail à l'étranger pénalise le plus les immigrants masculins et pénalise le moins les immigrantes. Par contre, le Québec reconnaît le plus la scolarité pour établir la rémunération, ce qui a créé un écart plus grand entre les immigrants scolarisés et moins scolarisés. C'est au Québec et en Ontario que l'écart de rémunération est le plus grand entre les immigrants africains et sud-américains et ceux venant des États-Unis et du Royaume-Uni. En revanche, les immigrants asiatiques y sont moins défavorisés qu'en Ontario et en Colombie-Britannique. En général, on remarque que plus l'apport d'immigrants qui viennent d'une même région du globe est important, plus l'écart de rémunération sera marqué.

À l'exception de la Colombie-Britannique, les provinces favorisent les personnes bilingues. Même au Québec, il n'y a pas un écart différent de rémunération entre les immigrants bilingues et les unilingues francophones ou anglophones. Il n'y a qu'au Québec qu'avoir le français comme langue maternelle a pour effet de hausser le salaire, soit de 7,1 % chez les immigrants masculins et de 12 % chez les immigrantes.

Pour ce qui est du rendement de l'expérience de travail à l'étranger, les immigrants masculins venus de régions qui constituent aujourd'hui de nouvelles sources d'immigration sont désavantagés. Par contre, les femmes, même celles qui viennent des États-Unis et du Royaume-Uni, ont du mal à faire reconnaître cette expérience.

L'étude montre qu'il semble y avoir davantage de discrimination raciale envers les hommes au Québec qu'ailleurs. C'est au Québec également que la formation à l'étranger est la moins reconnue pour établir la rémunération. On y retrouve une non-reconnaissance systématique de la formation et de l'expérience étrangères non acquises en Europe ou aux États-Unis.

En matière de politiques publiques, les auteurs recommandent que les autorités québécoises et canadiennes informent davantage les immigrants potentiels de la réalité du marché du travail. Ces derniers doivent savoir qu'ils risquent de devoir repartir à zéro en raison de la non-reconnaissance de leurs expériences de travail à l'étranger, surtout pour les hommes.

Pour contourner cette problématique, les auteurs suggèrent de privilégier les étudiants étrangers comme source d'immigration, particulièrement ceux qui ont été formés au Canada. Ils notent que cela pourrait susciter un débat éthique sur la possible discrimination exercée en fonction de l'origine du diplôme ou de l'âge dans le cadre des politiques d'immigration.

Analyse

La recherche de l'IRPP apporte un éclairage important quant à la viabilité de la société québécoise. **Avec le vieillissement de la population**, le recours accru à l'immigration est considéré comme une solution envisageable pour contrer le déclin démographique et économique du Québec. L'étude ravive la problématique de capacité d'accueil de la société québécoise.

La stratégie de développement durable publiée en décembre 2007 par le gouvernement met, entre autres, l'accent sur l'équité non seulement entre les riches et les pauvres, mais aussi entre les générations. Il semble qu'il existe un problème persistant d'équité de revenu du travail pour les immigrants récents au Québec, surtout pour les hommes. À l'opposé, l'Ontario se montre nettement plus accueillant. Il y a un risque que les efforts mis au Québec pour mieux encadrer la reconnaissance de l'expérience et de la formation étrangères des immigrants ne suffisent pas pour corriger la situation.

Source :

BOUDARBAT, Brahim, et Maude BOULET. « Détérioration des salaires des nouveaux immigrants au Québec par rapport à l'Ontario et à la Colombie-Britannique », revue *Choix*, IRPP, vol. 13, n° 7, nov. 2007, 36 p. ISSN 0711-0685

Rétroaction

Marie-Hélène Castonguay, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (31 mars 2008)

La conclusion principale de l'étude, à savoir que les immigrants récents font face à des difficultés d'intégration économique plus aiguës que ceux qui les ont précédés, n'est pas nouvelle. Plusieurs travaux, menés ces dernières années, tant au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) que par différents chercheurs universitaires, en ont fait largement état. C'est d'ailleurs ce que rappelait le document de consultation du MICC diffusé lors de la consultation publique sur la planification de l'immigration pour la période 2008-2010 :

À cet égard, toutes les données convergent : les immigrants admis au cours des dernières années font face à des difficultés d'intégration économique plus aiguës que celles qu'ont connues leurs prédécesseurs des années 1970 et 1980. Leurs revenus sont plus faibles et ils prennent plus de temps à rattraper la moyenne générale. La proportion d'entre eux dont les revenus se situent en deçà du seuil de faible revenu est plus élevée. Nombre de recherches récentes effectuées, notamment depuis le début de la diffusion des données du recensement de 2001, ont déterminé les causes possibles de ces difficultés : non-reconnaissance des acquis (souvent liée aux possibilités limitées de mise à niveau des compétences ou à la difficulté d'accès aux formations d'appoint), compétences linguistiques limitées, réduction de l'écart de scolarité traditionnellement favorable aux immigrants, discrimination potentiellement liée au fait que la majorité des nouveaux arrivants appartiennent maintenant à des minorités visibles, etc.¹

Par ailleurs, plusieurs considérations méthodologiques peuvent remettre en cause l'analyse empirique des modèles économiques présentés dans l'étude :

1. Tout au long de l'étude, on parle de salaire d'entrée, mais on étudie des cohortes de dix années. Comment le salaire

obtenu par un immigrant admis et ayant travaillé plusieurs années avant le recensement peut-il être dénommé *salaire d'entrée*?

2. On peut se questionner sur le fait de retenir deux cohortes pour le recensement de 1981 et une seule pour les autres recensements.
3. Les auteurs n'utilisent que les données des recensements de 1981, 1991 et 2001, afin d'éviter d'incorporer involontairement l'effet d'une conjoncture économique défavorable dans l'analyse des salaires d'entrée. Il s'agit d'une méthodologie éprouvée dans différentes études sur les revenus des nouveaux arrivants. Par contre, les auteurs analysent par la suite l'effet du cycle économique sur les salaires, effet qui a été éliminé par la méthodologie utilisée.
4. Par ailleurs, le cycle économique est représenté, jusqu'en 1976, par un seul taux de chômage canadien et, par la suite, par les taux de chômage provinciaux.
5. Les auteurs émettent des doutes sur la fiabilité des renseignements des recensements concernant la connaissance des langues officielles, mais persistent à utiliser cette donnée dans les modèles.

Note :

1. Gouvernement du Québec, « La planification de l'immigration au Québec pour la période 2008-2010 », Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, juin 2007, p. 24.



LA DYNAMIQUE DES TERRITOIRES

LES OUTILS D'URBANISME MUNICIPAUX AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

(DOSSIER 6540)

Veilleur associé :

Alain Caron, ministère des Affaires municipales et des Régions

Le document faisant l'objet du présent dossier sera diffusé dans l'Observatoire municipal du ministère des Affaires municipales et des Régions. Il décrit comment les outils d'urbanisme municipaux, définis dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, peuvent contribuer à assurer le développement durable. On y présente également divers moyens nouveaux et novateurs que les municipalités peuvent utiliser pour atteindre cette durabilité dans l'aménagement de leur territoire.

Le développement durable est une loupe, un cadre dans lequel on peut matérialiser des préoccupations de développement et élaborer des outils d'urbanisme. À l'échelon municipal, les outils d'urbanisme sont nombreux, et plusieurs municipalités sont passées à l'action.

À l'aide de nombreux exemples, le document illustre comment le développement durable donne un second souffle à la pratique de l'urbanisme. On y fait référence aux pouvoirs et aux outils suivants :

- pouvoirs de planification : plan d'urbanisme et programme particulier d'urbanisme;
- pouvoirs réglementaires généraux : zonage, lotissement et construction;
- pouvoirs attributifs de discrétion : plans d'implantation et d'intégration architecturale, usages conditionnels, démolition d'immeubles ainsi que dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

- pouvoirs en matière de délivrance des permis : ententes relatives aux travaux municipaux et contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;
- pouvoirs en matière de modification des règlements d'urbanisme : plans d'aménagement d'ensemble et projets particuliers;
- pouvoirs d'intervention directe : revitalisation, développement du logement social, réhabilitation de l'environnement ainsi que soutien au développement économique.

Précisons que ce document renvoie le lecteur, entre autres, au contenu du guide *La prise de décision en urbanisme* et à un ensemble de textes produits par le ministère des Affaires municipales et des Régions au cours des dernières années. Plusieurs de ces textes ont préalablement fait l'objet d'un document de veille à l'intérieur du RVIPP.

Faits saillants du dossier

Il se dégage de ce document que les outils d'urbanisme municipaux actuels peuvent contribuer grandement à l'intégration des aspects relatifs au développement économique et social ainsi qu'à l'équilibre environnemental, ce qui peut influencer sur l'atteinte du développement durable. Ces outils permettent d'intervenir sur la forme urbaine, la préservation de l'environnement et des ressources, la qualité de l'habitat, les déplacements, l'occupation dynamique du territoire, les risques, la protection du patrimoine, etc.

À titre d'exemples :

- Le plan d'urbanisme permet d'intégrer l'aménagement du territoire à des perspectives relatives au développement économique et social et à l'équilibre de l'environnement qui découlent de la vision stratégique de la municipalité. Un plan d'action et un tableau de bord peuvent également accompagner le plan d'urbanisme de manière à en faire le document municipal de référence en matière d'intervention sur le territoire. Le plan d'urbanisme peut être modifié ou revu en tout temps pour enchâsser les objectifs du développement durable.

- Une municipalité préoccupée par les économies d'énergie et l'architecture verte peut adopter un règlement de construction lui permettant d'assurer la qualité structurale des constructions, leur solidité, leur sécurité, leur salubrité et leur fonctionnalité, en fonction du contexte local, des styles de vie et du climat. Ce règlement peut porter sur la promotion de l'utilisation de techniques d'économie et de production d'énergie et de matériaux de construction écologiques, sains et esthétiques, notamment pour construire de nouveaux logements et bâtiments.
- Les intentions d'aménagement formulées dans les critères de design du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale peuvent favoriser la diversité ou l'homogénéité du cadre bâti, tout en intégrant avec une grande flexibilité les nouvelles valeurs urbaines qu'est la qualité du cadre de vie, du milieu social et de l'environnement.
- La technique des projets particuliers est sans doute celle qui peut le mieux répondre à l'ensemble des critères rattachés à l'obtention d'une certification « verte », comme le propose notamment le Conseil du bâtiment durable des États-Unis, l'organisme responsable de la certification LEED.

C'est sans compter sur les pouvoirs des municipalités que leur accorde la Loi sur les compétences municipales (LCM) et qui leur permettent de répondre aux besoins municipaux, divers et évolutifs, dans l'intérêt de leur population.

Par ailleurs, rappelons que la révision en cours du cadre de planification instauré par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est l'occasion de s'interroger sur l'opportunité d'élargir les pouvoirs en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Toutefois, l'attribution de nouveaux pouvoirs et outils n'aura aucun effet si les pratiques d'aménagement et d'urbanisme ne tiennent pas compte des grands enjeux actuels. Par conséquent, pour atteindre la durabilité, un des premiers gestes est peut-être de revoir le cadre réglementaire en place en prenant en considération ces nouveaux enjeux, tels que la réduction des émissions

de GES attribuables notamment au transport des personnes, **le vieillissement de la population par rapport à l'aménagement des espaces résidentiels** et la sécurité des personnes et des activités urbaines.

Pour que la prise en compte de ces enjeux contribue vraiment à la bonification de la pratique de l'aménagement et de l'urbanisme, il faut que les citoyens soient prêts à emboîter le pas et exigent l'accès à de nouveaux modèles urbains. C'est pourquoi il importe de les sensibiliser aux effets que peut avoir une intervention soucieuse de l'environnement dans leur vie quotidienne. On a les outils, mais il faut faire évoluer les mentalités.

À titre d'exemple, afin de mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans ses sphères d'intervention, une municipalité pourrait appliquer les principes de durabilité dans le secteur de la construction de bâtiments ou en ce qui a trait au développement de projets à caractère public. Une telle action tient compte d'un des principes fondamentaux de la Loi sur le développement durable qui porte sur l'accès au savoir et qui encourage les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche de manière à stimuler l'innovation et à améliorer la sensibilisation et la participation réelle du public à la mise en œuvre du développement durable.

Pas de doute, le développement durable donne un nouveau souffle à la pratique de l'urbanisme!

NOTE. – Ce dossier et son document de référence ont été produits en collaboration avec Pierre Blais, coordonnateur de la veille au MAMR.

Sources :

Document de référence principal : Guide *La prise de décision en urbanisme*
http://www.mamr.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen_outi_avan.asp

Autre document de référence déposé dans le RVIPP : *Les outils d'urbanisme municipaux au service du développement durable* – Un choix de documents de veille du MAMR se rapportant au développement durable (clip 6536).

LISTE DES DOCUMENTS PRODUITS

Trois types de documents sont publiés dans le site du Réseau gouvernemental de veille, soit le clip, la fiche et le dossier. Vous trouverez ci-dessous la liste des documents produits du 1^{er} février au 31 juillet 2008.

Les documents annonçant des activités qui ont déjà eu lieu n'ont pas été retenus, sauf si un compte rendu en a été fait. Les documents sont classés selon l'ordre alphabétique des auteurs. Le ministère ou l'organisme indiqué est celui où l'auteur exerçait ses fonctions au moment où il a rédigé son texte.

CLIPS

ANTIL, Thomas – Ministère du Tourisme

- Le tourisme de demain : les économies émergentes d'aujourd'hui
- Évaluation de la demande en matière de tourisme durable
- Consommation verte : des politiques d'achats écologiques dans le secteur du tourisme
- INNOVER : une résolution à prendre pour l'industrie touristique

BERGERON, Jean-François – Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

- Élaboration et mise en œuvre des politiques agricoles
- Marchés, contrats ou intégration verticale? L'adoption et l'évolution des formes organisationnelles en agriculture

BLAIS, Martin – Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

- CAIRN : un répertoire de revues en ligne
- Corail : La bibliothèque virtuelle des documents en relations du travail
- Les tendances mondiales de l'emploi en 2008

BLAIS, Pierre – Ministère des Affaires municipales et des Régions

- Le phénomène du démantèlement des autoroutes urbaines
- En France, définition d'une « trame verte et bleue » favorisant la biodiversité
- Les outils d'urbanisme municipaux au service du développement durable : Une sélection des documents de veille du MAMR se rapportant au développement durable

BOUCHARD, Érick-Noël – Secrétariat du Conseil du trésor

- Guide sur la carte stratégique

BOUCHER, Isabelle – Ministère des Affaires municipales et des Régions

- Politique de mobilité et transport durable de l'UMQ

BROUILLARD, Frédéric – Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

- Impact du Discours sur le budget 2008-2009 sur le secteur agroalimentaire
- Quelques initiatives budgétaires 2008-2009 des provinces canadiennes en agroalimentaire

CARON, Alain – Ministère des Affaires municipales et des Régions

- Chantier vert : L'avenir II au service du bâtiment vert intelligent
- Le guide de l'éco-électeur : 40 pages de conseils pour une citoyenneté active et créative

CHARTRAND, Claude – Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

- Les biocarburants et le boom des denrées alimentaires : différents points de vue
- Constats du rapport Pronovost sur l'aide gouvernementale en agriculture
- Doit-on développer des politiques agricoles spécifiques aux petites et moyennes exploitations familiales?
- Syndicalisme agricole en Ontario
- Essai de prospective du système alimentaire mondial
- Ciblage efficace des politiques agricoles

DAIGNAULT, Sébastien – Ministère du Conseil exécutif

- France : l'équilibre des comptes publics pour 2012
- Sarkozy défend l'emploi des seniors
- France 2025 – diagnostic stratégique
- Moderniser les institutions de la V^e République
- Commissions « Sarkozy » – Nouveau rôle pour le pouvoir législatif?

DESCHÊNES, Robert E. – Ministère de la Justice

- État de la Californie : vente du tabac – signature de la Loi de 2007 modifiant le Code des affaires et des professions et le Code de la santé et de la sécurité concernant les produits du tabac, 10 octobre 2007
- Nouvelle-Zélande : Rapport statistique concernant les activités à la Cour de la famille
- Nouvelle-Zélande : Rapport statistique sur les jeunes contrevenants et la justice, de 1992 à 2006
- Nouvelle-Zélande : Rapport technique sur les prévisions en matière carcérale
- France : Rapport de la Commission d'analyse et de suivi de la récidive
- France : « Rapport sur le traitement judiciaire des crimes en série »
- Belgique : rapport « Justice en chiffres »

- État de la Pennsylvanie : « Rapport annuel 2005-2006 sur la sécurité dans les écoles », août 2007
- États-Unis : « Les agressions sexuelles dans les établissements correctionnels en 2006 »
- États-Unis : « Les victimes de crimes violents dans la population afro-américaine en 2005 »
- Territoires-du-Nord-Ouest : Rapport annuel des activités de la Régie du logement du 1er janvier au 31 décembre 2006 (août 2007)
- Territoires du Nord-Ouest : Rapport annuel 2006-2007 de la Commission des services juridiques
- Nouvelle-Écosse : « Étude ministérielle des services aux élèves qui ont des besoins spéciaux »
- Nouvelle-Écosse : rapport « Crimes selon le type d'infraction, par province et territoire » (juillet 2007)
- Canada : La nature des gangs urbains au Canada et l'utilisation qu'ils font des armes à feu
- Canada : Les refuges pour femmes violentées au Canada, rapport 2005-2006
- Canada : Recherches sur les victimes d'actes criminels (juin 2007)
- Québec : Les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique
- Belgique : sécurité routière - présentation de la proposition de la Loi sur la circulation routière
- État de la Californie : approbation par le gouverneur de la Loi de 2007 modifiant le Code pénal et le Code de sécurité routière
- Nouvelle-Écosse : consultation sur la sécurité et les équipements dangereux
- Manitoba : armes à feu et amnistie
- État du New Hampshire : Loi sur la pratique des consultants en matière de saisie hypothécaire ou de transferts de biens hypothéqués avant la vente
- État du New Hampshire : Loi sur l'approvisionnement de produits pétroliers et le contrôle des prix de ces derniers
- Suisse : approbation par le Conseil fédéral de la Loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs
- État de New York : modifications législatives concernant les abus de drogues par les enfants
- État de la Californie : approbation par le gouverneur de la Loi de 2007 modifiant le Code pénal concernant les abus contre des enfants, 30 juillet 2007
- France : droits de la personne et traite des êtres humains
- État de New York : droits de la personne et personnes handicapées - Signature par le gouverneur de la Loi de 2007 modifiant la législation sur l'éducation concernant la mise en place des améliorations à la loi de 2004 (24 août 2007)
- Nouvelle Zélande : présentation du projet de loi sur le financement électoral (Electoral Finance Bill)
- État de New York : modification législative en matière de santé publique, de services sociaux et d'assurances concernant la protection des patients

GOYETTE, Steven – Ministère de la Sécurité publique

- Répartition géographique de la criminalité chez les jeunes sur l'île de Montréal
- Santé mentale et délinquance
- Faciliter le retour des retraités avec Boomerang

GRATTON, Samuel – Ministère du Conseil exécutif

- Les communautés de pratique à l'ère Internet
- Coopération Québec-Haïti
- Reddition de comptes : entre l'excès et le manque
- La reddition de comptes - Un concept englobant

HAMMELL, Lynn – Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

- Positionnement du ministère de l'Agriculture et des Terres de la Colombie-Britannique pour les trois prochaines années
- Document de travail préparatoire pour le Sommet de l'agriculture du Nouveau-Brunswick
- L'avenir de l'agriculture et des produits agricoles
- Transport aérien des fruits et légumes frais : le nombre de milles alimentaires est-il un bon indicateur d'impact environnemental?
- Cinq secteurs, cinq perspectives d'avenir - Est-ce qu'une seule politique agricole peut tout faire?

HARVEY, Élisabeth – Ministère des Affaires municipales et des Régions

- L'enjeu de l'occupation des territoires nordiques du Québec

JAREK, Marzena – Ministère du Conseil exécutif

- La diversité ethnoculturelle : défi ou opportunité pour le gestionnaire public? - Conférence de M^{me} Marie Mc Andrew

LAFLAMME, Guy – Ministère du Conseil exécutif

- L'apport économique de l'immigration
- Vieillesse et main-d'œuvre du Québec

LAMALICE, Olivier – Ministère de la Sécurité publique

- Souriez, la caméra ne fonctionne pas
- Entreprenariat en prison : un programme texan prometteur
- Les armes à feu aux États-Unis : le débat continue
- Antiterrorisme : de l'argent mal investi?
- L'attitude des jurés lors de procès pour agressions sexuelles
- La gouvernance et la sécurité
- Le renseignement - L'analyse en pratique : deux illustrations
- Manifestations et maintien de l'ordre
- Le renseignement : concepts et distinctions préliminaires
- L'usage de la force par la police
- Attaques contre les pompiers britanniques : des chiffres et des briques
- Incarcération des immigrants : l'Europe des camps

- « Y'a une émeute dans la prison » : un simulateur de situations d'urgence dans les établissements carcéraux

LAPOINTE, Mario – Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

- L'agriculture plurielle selon la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

LAVIOLETTE, Yvon – Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

- L'industrie porcine québécoise à la croisée des chemins

LAVOIE, Philippe – Institut de la statistique du Québec

- EuroMonde 2015, une stratégie européenne pour la mondialisation

LEFEBVRE, Jean-Marc – Ministère du Conseil exécutif

- Le gouvernement en ligne québécois : succès et défis
- L'exclusion numérique : le nouvel analphabétisme?
- Briser les barrières à l'implantation des gouvernements en ligne
- Le gouvernement 2.0
- « Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2030 » ou les coûts économiques de l'inaction environnementale selon l'OCDE
- Les conflits de valeurs entre générations et l'élaboration des politiques publiques

MOREAU, Yvan – Ministère des Affaires municipales et des Régions

- Les emplois non traditionnels pour les femmes dans le Nord-du-Québec et en Jamésie
- Deux modes de scrutin testés en France
- Forces et faiblesses de la Jamésie selon les jeunes

SÉNÉCHAL, Élisabeth – Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

- L'OCDE appelle à un recentrage des politiques de soutien sur les objectifs environnementaux
- Perspectives économiques et financières 2008

THÉRIAULT-BÉRUBÉ, Félix – Ministère de la Sécurité publique

- La polarisation des opinions américaines : un facteur géographique?
- Quand les « gentils » portent du noir : l'influence de la couleur de l'uniforme policier
- Quand la menace vient de l'intérieur
- Les hautes fréquences pour chasser les ados dérangeants
- Un corps sain dans un centre de détention plein
- Vieillesse de la population : vers des unités de police spécialisées dans les cas d'abus envers les personnes âgées?

THERRIEN, Sylvie – Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

- Approvisionner l'industrie ou l'épicerie?
- Les cours mondiaux laitiers : un coup de main pour l'industrie laitière québécoise
- Comment produire plus et mieux en France : 21 chantiers pour une agriculture et une pêche durables

TREMBLAY, Larry – Secrétariat du Conseil du trésor

- Gérer la pénurie d'infirmières en Saskatchewan
- Améliorer les pratiques de gestion de la performance dans l'administration fédérale américaine

TURCOTTE, Gilles – Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

- Réaction au rapport Pronovost : une vision alternative... ou complémentaire?
- L'exception culturelle versus agricole dans les ententes commerciales

ZARNOVICAN, Marie-Hélène – Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

- Biocarburants pour les transports : politiques et possibilités

FICHES

BERGERON, Jean-François – Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

- Rapport de l'IAAST : une sécurité alimentaire plus grande pour des défis environnementaux majeurs

BLAIS, Martin – Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

- Capital humain et transitions des travailleurs âgés sur le marché du travail

BRABANT, Frédéric – Secrétariat du Conseil du trésor

- La modernisation de l'État : la route à suivre, selon l'OCDE

CASTONGUAY, Marie-Hélène – Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

- L'arrivée de travailleurs migrants. Quels sont les impacts sur les salaires? Une étude comparative entre le Canada, les États-Unis et le Mexique

DAIGNAULT, Sébastien – Ministère du Conseil exécutif

- France – état des lieux sur la réalisation des priorités gouvernementales

GOYETTE, Steven – Ministère de la Sécurité publique

- Les armes à feu : toujours aussi meurtrières, mais pas plus!

HAMMELL, Lynn – Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

- Plan d'affaires 2007-2010 du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Alberta

HITAYEZU, Félicien – Ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation

- Prix de la nourriture : le salut des consommateurs viendrait-il de Wal-Mart? Et à quel prix?

LAMALICE, Olivier – Ministère de la Sécurité publique

- Les conversions religieuses dans les prisons américaines : un espace pour le recrutement terroriste?

PINSONNEAULT, Gérard – Ministère de l’Immigration et des Communautés culturelles

- La réussite économique des jeunes Canadiens de deuxième génération

PLANETA, Magdalena – Ministère de l’Immigration et des Communautés culturelles

- Le multiculturalisme, le point de vue d’un récipiendaire du prix Nobel
- L’annonce des mesures du volet préventif du Plan d’intervention de lutte aux gangs de rue 2007-2010, Sandra Duvers, Bureau de liaison avec les communautés culturelles, MICC
- Est-ce que la connaissance du français est également payante pour tous?
- Approches et moyens utilisés au sein de trois administrations de l’OCDE pour attirer des étudiants étrangers
- La présence en emploi chez les travailleurs sélectionnés : l’influence de l’origine nationale, Laetitia Martin, M.Sc. Sociologie, Université de Montréal; Jean Renaud, professeur, Département de sociologie, Université de Montréal

ROBITAILLE, Josée – Ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation

- De quelle façon les changements démographiques touchent-ils le secteur bioalimentaire québécois?

SÉNÉCHAL, Élisabeth – Ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation

- Une stratégie de développement durable pour le ministère français de l’Agriculture et de la Pêche

THÉRIAULT-BÉRUBÉ, Félix – Ministère de la Sécurité publique

- « Yo Sir » : l’armée américaine et les gangs de rue
- La jeunesse anglaise « à sec » pour le bien de la communauté
- Joyeux partenariat ou pacte avec le diable? Les compagnies militaires privées et la sécurité publique

TREMBLAY, Larry – Secrétariat du Conseil du trésor

- L’équilibre entre le travail et la vie personnelle dans le secteur public au nouveau millénaire
- IRPP – Détérioration des salaires des nouveaux immigrants au Québec

ZARNOVICAN, Marie-Hélène – Ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation

- Le Farm Bill américain – état de situation

DOSSIERS

ALLARD, Isabelle – Ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation

- Portrait de la relève agricole établie 2006

BLAIS, Pierre – Ministère des Affaires municipales et des Régions

- L’intervention des MRC du Québec en matière de paysage : un état des lieux
- La reddition de comptes et le traitement des plaintes relatives à l’administration municipale dans les différentes provinces du Canada

BOUCHARD, Érick-Noël – Secrétariat du Conseil du trésor

- Efficacité énergétique : organismes, politiques, outils et financement dans six pays

CARON, Alain – Ministère des Affaires municipales et des Régions

- Les outils d’urbanisme municipaux au service du développement durable
- Le Congrès de l’urbanisme ICU/OUQ 2007 « Vision d’avenir : l’urbanisme face aux grands changements »

FORTIER, André, s.g.a. – Ministère du Conseil exécutif

- Tirer les leçons du Nouveau-Brunswick – Initiative d’engagement public

JAREK, Marzena – Ministère du Conseil exécutif

- Identification et évaluation des compétences, présentations faites lors du Colloque Européen d’Intelligence – Approche comparée des pratiques : Tendances et évolutions (Lisbonne, les 27 et 28 mars 2008)
- Apport de l’intelligence économique dans le processus décisionnel

LAMALICE, Olivier – Ministère de la Sécurité publique

- Graffitis urbains : art, expression, vandalisme, criminalité

LEFEBVRE, Jean-Marc – Ministère du Conseil exécutif

- NetQuébec 2008 : portrait et tendances en matière de TI pour le Québec

THÉRIAULT-BÉRUBÉ, Félix – Ministère de la Sécurité publique

- L’organisation Sea Shepherd Conservation Society est-elle une menace à la sécurité publique?

LISTE DES VEILLEURES-COORDONNATRICES ET DES VEILLEURS-COORDONNATEURS

MINISTÈRE OU ORGANISME	NOM	COURRIEL
Bureau de la Capitale-Nationale	David Belgue	david.belgue@bcn.gouv.qc.ca
Centre d'expertise des grands organismes	Claude Champagne	claudc.champagne@carra.gouv.qc.ca
	Alain Duquet	alain.duquet@ramq.gouv.qc.ca
	Mélissa Turcotte	melissa.turcotte@servicesquebec.gouv.qc.ca
Centre des services partagés	Johanne Laplante	johanne.laplante@cspq.gouv.qc.ca
Conseil de gestion de l'assurance parentale	Amélie Vaillancourt	amelie.vaillancourt@cgap.gouv.qc.ca
Conseil permanent de la jeunesse	Olivier Lamalice	olivier.lamalice@cpj.gouv.qc.ca
Curateur public du Québec	Nadine Raymond	nadine.raymond@curateur.gouv.qc.ca
	Malcolm St-Pierre	malcolm.st-pierre@curateur.gouv.qc.ca
Institut de la statistique du Québec	Normand Thibault	normand.thibault@stat.gouv.qc.ca
Ministère des Affaires municipales et des Régions	Pierre Blais	pierre.blais@mamr.gouv.qc.ca
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Élisabeth Sénéchal	elisabeth.senechal@mapaq.gouv.qc.ca
Ministère du Conseil exécutif	Sébastien Daignault	sebastien.daignault@mce.gouv.qc.ca
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	Madeleine Albert	madeleine.albert@mcccf.gouv.qc.ca
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (Développement durable) (Environnement et Parcs)	Lise Barrette	lise.barrette@mddep.gouv.qc.ca
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	Vacant	
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	Martin Landry	martin.landry@mdeie.gouv.qc.ca
	Jean Hénare	jean.henaire@mels.gouv.qc.ca
	Valérie Saisset	valerie.saisset@mels.gouv.qc.ca
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Chantal D'Auteuil	chantal.dauteuil@mess.gouv.qc.ca
Ministère de la Famille et des Aînés	Suzanne Lamy	suzanne.lamy@mfa.gouv.qc.ca
Ministère des Finances	Réjean Houle	rejean.houle@finances.gouv.qc.ca
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	Lucie Bernier	lucie.bernier@micc.gouv.qc.ca
Ministère de la Justice	Robert E. Deschênes	rdeschenes@justice.gouv.qc.ca
Ministère des Relations internationales	Michel Lambert	michel.lambert@mri.gouv.qc.ca
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Richard Boulard	richard.boulard@mrnf.gouv.qc.ca
	Nancy Charland	nancy.charland@mrnf.gouv.qc.ca
	Monia Prévost	monia.prevost@mrnf.gouv.qc.ca
	Michel Clavet	michel.clavet@msss.gouv.qc.ca
	Félix Thériault-Bérubé	felix.theriault-berube@mss.gouv.qc.ca
Ministère de la Santé et des Services sociaux	Sonia Roy	sonia.roy@msg.gouv.qc.ca
Ministère de la Sécurité publique	Thomas Antil	thomas.antil@tourisme.gouv.qc.ca
Ministère des Services gouvernementaux	Vacant	
Ministère du Tourisme	Vacant	
Ministère des Transports	Francis Rémillard	francis.remillard@opc.gouv.qc.ca
Ministère du Travail	Jaouad Alami	jaouad.alami@mrq.gouv.qc.ca
Office de la protection du consommateur	Larry Tremblay	larry.tremblay@sct.gouv.qc.ca
Revenu Québec	Vacant	
Secrétariat du Conseil du trésor		
Société d'habitation du Québec		

Vous avez des questions à poser ou de l'information à faire partager ?

N'hésitez pas à communiquer avec le coordonnateur ou la coordonnatrice de votre ministère ou organisme.

Prospective est produit sous la coordination du
Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques
Ministère du Conseil exécutif
835, boulevard René-Lévesque Est, bureau 1.01, Québec (Québec) G1A 1B4
Téléphone : 418 528-0659 • Télécopieur : 418 643-2570
Dépôt légal – 2008
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISSN 1488-304X
© Gouvernement du Québec, 2008

Comité de rédaction

Guy Laflamme, éditeur, ministère du Conseil exécutif
Pierre Blais, ministère des Affaires municipales et des Régions
Sébastien Daignault, ministère du Conseil exécutif
Martin Landry, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
Jean-Marc Lefebvre, ministère du Conseil exécutif
Francis Rémillard, Office de la protection du consommateur

Production et coordination

Hélène Mercier, direction des communications
Secrétariat à la communication gouvernementale
Ministère du Conseil exécutif

Révision linguistique

Diane Grégoire, réviseure-pigiste

